



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : florence.robort@seco.admin.ch

Fribourg, le 27 septembre 2022

2022-1004

Prorogation et modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique (CTT économie domestique) - Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le CTT pour les travailleuses et les travailleurs de l'économie domestique est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011. Le Conseil fédéral a ainsi fixé un salaire minimum pour la branche, conformément à l'art. 360a du Code des obligations. Ce CTT a été prorogé à trois reprises, à chaque fois pour une durée de trois ans, tout en adaptant ces mêmes salaires à l'évolution des salaires nominaux. Le canton de Fribourg estime que le CTT en vigueur, valable jusqu'au 31 décembre 2022, doit être prorogé.

Le SPE, par l'intermédiaire de sa section Marché du travail, a créé un groupe de travail auquel prennent place des représentants de l'Etat, ainsi que les milieux patronaux et syndicaux, dans le but de fournir une solution pérenne à la branche active dans l'économie domestique sur le territoire fribourgeois. Les enquêtes sur le terrain, menées par l'inspectorat des mesures du travail, apporteront les données nécessaires à l'élaboration d'une proposition.

Dans l'attente des résultats du groupe de travail précité, le canton de Fribourg s'en remet à la prorogation proposée.

Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copies

—

à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.